

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****4ÈME Réunion de 2016****Séance du 19 octobre 2016**CD20161019_20
id. 2856

L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL
CRÉATION D'UN CAE**

Le Laboratoire Vétérinaire Départemental est chargé d'assurer la collecte de prélèvements auprès des principaux cabinets vétérinaires de Tarn-et-Garonne et de renforcer l'équipe des préleveurs pour d'autres collectes (alimentaire, eau, ESB).

Depuis sept ans maintenant, cette mission est assurée par des agents recrutés dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) créé par délibérations de l'Assemblée (26 juin 2009, 27 juin 2011, 15 novembre 2013, 30 novembre 2015).

Afin d'assurer la continuité de ce service, Monsieur le Président propose donc la création d'un emploi temporaire qui pourrait être pourvu par le recrutement d'un salarié sous contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Le contrat de 20 heures serait conclu pour une durée de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

Le Comité de Gestion du Laboratoire Vétérinaire, lors de sa réunion du 23 septembre 2016, a émis un avis favorable à cette proposition.

En outre, conformément à la réglementation en la matière, le Comité Technique du 11 octobre 2016 a été informé.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du Comité de Gestion du Laboratoire Vétérinaire réuni le 23 septembre 2016,

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide, selon les conditions susvisées, la création d'un emploi temporaire pourvu par le recrutement d'un salarié sous contrat d'accompagnement dans l'emploi afin d'assurer la continuité de la mission de collecte de prélèvements auprès des principaux cabinets vétérinaires de Tarn-et-Garonne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC